

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE VAL GUIERS



PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15/04/2024 A 20H00

17 présents : Mesdames et Messieurs les Administrateurs : ARGOUD Yves, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, PERSON Philippe, REGALLET Paul, REVEL Luc, VERRIER Muriel, WALLE Olivier, YACONO Céline.

04 Pouvoirs : Mesdames et Messieurs ANDRE Valérie à REGALLET Paul, BALITRAND Anne à COUDURIER Françoise, GAUTIN Catherine à BAZIN Janine, THIERY Ghislaine à FERRARI Myriam.

05 Absents : Mesdames et Messieurs BARBOTIN Sonia, MARTIN François, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, SEVA Jacqueline.

Participation des agents : M. Stéphane MARTINOTTI, DGS, M. Dominique FRITEAU, Directeur des ESMS, Mme Elodie FORT, Directrice-adjointe des ESMS

Vérification du quorum : Après avoir constaté le quorum, M. le Président ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

A)-Discussion autour des thèmes suivants :

ADMINISTRATION GENERALE

01-Adhésion au CNAS ;

Depuis 2020 et la création du CIAS, deux statuts d'action sociale en faveur des agents cohabitent :

- Les établissements de Pont de Beauvoisin cotisent au CNAS ;
- Les établissements de S^t Genix-les-Villages ont le bénéfice d'une amicale du personnel ;

Les agents de la communauté de communes ont accès aux prestations du CNAS.

En 2023, les agents du CIAS se sont exprimés par le biais d'un questionnaire « Pour » ou « Contre » le maintien et l'extension du CNAS.

Majoritairement, ils se sont prononcés contre le CNAS s'il n'est pas possible d'en faire bénéficier l'ensemble des collaborateurs.

Malgré les difficultés financières, les élus de la communauté de communes ont acté un effort financier pour permettre l'adhésion de l'ensemble des structures du CIAS au CNAS.

Lors du dernier comité social territorial, les représentants du personnel ont donné un avis unanimement favorable pour la mise en œuvre du CNAS dès 2024 pour l'ensemble du personnel.

Débats : Mme Myriam FERRARI demande combien d'agents sont concernés.

M. Dominique FRITEAU répond environ 150.

M. Raymond HENAUX demande si le CNAS présente plus d'avantages que le statut associatif de l'amicale de S^t Genix-les-Villages.

MM. Jean-Claude PARAVY et Georges CAGNIN répondent oui si les agents font l'effort de s'en servir.

M. Paul REGALLET informe que les agents seront accompagnés pour s'approprier les offres du catalogue du CNAS.

M. Raymond HENAUX demande s'il est possible de quitter le CNAS si nous constatons un faible intérêt des agents.

M. Paul REGALLET confirme.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 26 mars 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- **APPROUVE** le principe de l'adhésion au CNAS de l'ensemble des agents du CIAS dans les mêmes conditions que la communauté de communes pour garantir l'égalité de statut entre les établissements ;
- **PRÉVOIT** les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'adhésion au CNAS dès le 1^{er} janvier 2024.

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

RESSOURCES HUMAINES

02-Convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ;

Il est suggéré de s'adjoindre les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (Cdg73) pour une mise à disposition d'un conseiller de prévention.

La mission de ce dernier est définie conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Sous la responsabilité du Président du CIAS, le conseiller de prévention mis à disposition assistera et conseillera l'équipe de direction, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Au titre de cette mission, cet agent :

- Propose des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- Participe, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Dans ce cadre, les missions qui lui seront confiées sont :

- Observer et analyser les situations de travail ;
- Rendre compte des dysfonctionnements et des difficultés que rencontrent les agents dans l'application des règles de prévention au quotidien ;
- Contribuer à l'analyse des causes d'accidents de service et de travail ;
- Participer à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Mettre en place les documents réglementaires (registres de dangers graves et imminents, etc.) ;
- Participer à la mise à jour du règlement intérieur (partie hygiène et sécurité) ;
- Réaliser des études ergonomiques de poste (notamment dans le cadre du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap ou inaptes) ;
- Mettre en place un système documentaire en prévention (livret d'accueil...) ;
- Mettre en place des outils de pilotage, de suivi de la démarche de prévention (suivi accident de travail, formation, contrôles réglementaires, etc.) ;
- Participer à la réalisation du plan de formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail ;
- Participer à des actions de communication et de sensibilisation auprès des agents.

Par ailleurs, sont exclues de son champ d'intervention, les missions suivantes :

- Contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail, mission définie par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié comme relevant de l'A.C.F.I. (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) ;
- Prendre des décisions relatives à la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Faire respecter les consignes d'hygiène et sécurité par les agents.

La convention proposée par le Cdg73 entraîne un engagement de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Elle implique la mise à disposition d'un conseiller de prévention à raison de 12 journées de 08 heures par an au *maximum*. La convention prévoit des tarifs de mise à disposition à 300,00 € la journée et 160,00 € la demi-journée, frais de déplacements inclus. Soit au *maximum* par an 3 600,00 € TTC à facturer au CIAS.

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le contenu de la mission confiée au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

FINANCES

03 et 04-Approbations des comptes administratifs et de gestion 2023, et affectation des résultats ;

Budget principal :

	Principal_BP23	Principal_CA23
Dépenses réelles de fonctionnement		
Charges à caractère général (011)	2 700,00 €	79,03 €
Autres charges de gestion courante (65)	6 749,42 €	6 649,42 €
Charges exceptionnelles (67)	299 556,46 €	299 556,46 €
TOTAL DEPENSES	309 005,88 €	306 284,91 €
Recettes réelles de fonctionnement		
Dotations, subventions et participations (74)	309 005,88 €	309 005,88 €
TOTAL RECETTES	309 005,88 €	309 005,88 €
RESULTAT	0,00 €	2 720,97 €

Le compte de gestion du budget principal est strictement équivalent au compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

M. le Président quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤ **APPROUVE** le compte administratif du budget principal ;

Vote : Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Affectation des résultats du budget principal :

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 au compte :

1100 : Report à nouveau créditeur 2 720,97€.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE la proposition d'affectation des résultats présentées ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

EHPAD La Quiétude ;

	EPRD_2023	ERRD_2023
Dépenses d'exploitation		
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	337 017,70 €	328 168,18 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	1 039 572,77 €	972 603,30 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	203 656,73 €	197 046,33 €
TOTAL DEPENSES	1 580 247,20 €	1 497 817,81 €
Recettes d'exploitation		
Produits de la tarification	1 250 018,42 €	1 220 430,44 €
Produits relatifs à l'exploitation	134 192,62 €	48 678,00 €
Produits financiers non encaissables	58 015,16 €	126 679,04 €
TOTAL RECETTES	1 442 226,20 €	1 395 787,48 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 138 021,00 €	- 102 030,33 €

Le compte de gestion du budget annexe de l'EHPAD La Quiétude est strictement équivalent au compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤D'APPROUVER le compte de gestion du budget annexe EHPAD La Quiétude ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

M. le Président quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe EHPAD La Quiétude ;

Vote : Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Affectation des résultats du budget annexe EHPAD La Quiétude :

Le budget annexe présente un résultat antérieur de – 95 216,30€, soit un déficit cumulé de 197 246,63€.

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 aux comptes :

11931 : Report à nouveau déficitaire Hébergement - 1 822,54€ ;

11932 : Report à nouveau déficitaire Dépendance et soin - 195 424,09€.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE la proposition d'affectation des résultats présentées ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

EHPAD Les Floralties ;

	EPRD_2023	ERRD_2023
Dépenses d'exploitation		
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	482 468,61 €	480 259,17 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	2 582 026,49 €	2 575 901,35 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	389 944,74 €	389 907,82 €
TOTAL DEPENSES	3 454 439,84 €	3 446 068,34 €
Recettes d'exploitation		
Produits de la tarification	3 061 996,53 €	3 126 333,70 €
Produits relatifs à l'exploitation	211 313,57 €	83 225,35 €
Produits financiers non encaissables	2 255,00 €	331 620,06 €
TOTAL RECETTES	3 275 565,10 €	3 541 179,11 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 178 874,74 €	95 110,77 €

Le compte de gestion du budget annexe de l'EHPAD Les Floralties est strictement équivalent au compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte de gestion du budget annexe EHPAD Les Floralties ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

M. le Président quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte administratif du budget annexe EHPAD Les Floralties ;

Vote : Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Affectation des résultats du budget annexe EHPAD Les Floralties :

Le budget annexe présente un résultat antérieur de - 235 607,91€, soit un déficit cumulé de 140 497,14€.

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 aux comptes :

11931 : Report à nouveau déficitaire Hébergement - 4 715,37€ ;
11932 : Report à nouveau déficitaire Dépendance et soin - 135 781,77€.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE la proposition d'affectation des résultats présentées ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

Résidence autonomie Les Loges du Parc :

	Loges du Parc_BP23	Loges du Parc_CA23
Dépenses d'exploitation		
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	96 730,91 €	93 568,81 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	429 568,55 €	426 519,09 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	185 962,18 €	184 725,27 €
TOTAL DEPENSES	712 261,64 €	704 813,17 €
Recettes d'exploitation		
Produits de la tarification	417 341,81 €	365 735,40 €
Produits relatifs à l'exploitation	302 811,50 €	271 054,42 €
Produits financiers non encaissables	34 959,29 €	55 273,50 €
TOTAL RECETTES	755 112,60 €	692 063,32 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 42 850,96 €	- 12 749,85 €

Le compte de gestion du budget annexe de la résidence autonomie des Loges du Parc est strictement équivalent au compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Résidence autonomie Les Loges du parc ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

M. le Président quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte administratif du budget annexe Résidence autonomie Les Loges du parc ;

Vote : Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Affectation des résultats du budget annexe Résidence autonomie Les loges du parc :

Le budget annexe présente un résultat antérieur de – 42 850,96€, soit un déficit cumulé de – 55 600,81€.

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 aux comptes :

1190 : Report à nouveau déficitaire - 55 600,81€.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE la proposition d'affectation des résultats présentées ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

Résidence autonomie Les Terrasses :

	Les Terrasses_BP23	Les Terrasses_CA23
Dépenses d'exploitation		
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	570 938,36 €	566 334,75 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	789 767,11 €	788 408,35 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	262 443,38 €	259 961,41 €
TOTAL DEPENSES	1 733 456,33 €	1 614 704,51 €
Recettes d'exploitation		
Produits de la tarification	478 437,80 €	441 391,81 €
Produits relatifs à l'exploitation	1 164 518,53 €	1 036 948,48 €
Produits financiers non encaissables	90 500,00 €	151 711,59 €
TOTAL RECETTES	1 733 456,33 €	1 630 051,88 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00 €	15 347,37 €

Le compte de gestion du budget annexe de la résidence autonomie Les Terrasses est strictement équivalent au compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Résidence autonomie Les Terrasses ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

M. le Président quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte administratif du budget annexe Résidence autonomie Les Terrasses ;

Vote : Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Affectation des résultats du budget annexe Résidence autonomie Les Terrasses :

Le budget annexe présente un résultat antérieur de – 110 307,48€, soit un déficit cumulé à reporter de - 94 960,11€.

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 aux comptes :

1100 : Report à nouveau créditeur 163,70€ ;
1190 : Report à nouveau déficitaire - 95 123,81€.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE la proposition d'affectation des résultats présentées ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

SSIAD :

	SSIAD_BP23	SSIAD_CA23
Dépenses d'exploitation		
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	111 764,73 €	110 377,21 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	465 000,00 €	464 639,67 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	44 117,72 €	43 932,08 €
TOTAL DEPENSES	620 882,45 €	618 948,96 €
Recettes d'exploitation		
Produits de la tarification	571 668,85 €	571 668,85 €
Produits relatifs à l'exploitation	23 235,95 €	23 559,74 €
Produits financiers non encaissables	23 939,90 €	23 965,16 €
Résultat reporté antérieur	2 037,75 €	2 037,75 €
TOTAL RECETTES	620 882,45 €	621 231,50 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00 €	2 282,54 €

Le compte de gestion du budget annexe du SSIAD est strictement équivalent au compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte de gestion du budget annexe SSIAD ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

M. le Président quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte administratif du budget annexe SSIAD ;

Vote : Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Affectation des résultats du budget annexe SSIAD :

Le budget annexe présente un résultat antérieur de 0,00 €, soit un résultat cumulé de 244,79€.

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 aux comptes :

1190 : Report à nouveau créditeur + 2 282,54€ ;

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE la proposition d'affectation des résultats présentées ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

SAAD :

	SAAD_BP23	SAAD_CA23
Dépenses d'exploitation		
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	4 500,00 €	3 481,49 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	241 543,70 €	226 721,90 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	8 063,89 €	8 023,28 €
TOTAL DEPENSES	254 107,59 €	238 226,67 €
Recettes d'exploitation		
Produits de la tarification	212 842,57 €	212 486,01 €
Produits relatifs à l'exploitation	13 941,77 €	22 168,59 €
Produits financiers non encaissables		3 423,31 €
Résultats antérieurs	27 323,25 €	
TOTAL RECETTES	254 107,59 €	238 077,91 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00 €	-148,76 €

Le compte de gestion du budget annexe du SAAD est strictement équivalent au compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte de gestion du budget annexe SAAD ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

M. le Président quitte la salle afin de procéder au vote du compte administratif.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le compte administratif du budget annexe SAAD ;

Vote : Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Affectation des résultats du budget annexe SAAD :

Le budget annexe présente un résultat antérieur de + 27 323,25€, soit un résultat reporté de 27 174,49€.

Il est proposé d'affecter le résultat 2023 aux comptes :

1100 : Report à nouveau créditeur + 27 174,49€ ;

L'ASSEMBLEE :

➤PPROUVE la proposition d'affectation des résultats présentées ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

05-Vote des budgets primitifs 2024 ;

Budget principal ;

	Principal_BP23	Principal_CA23	Principal_BP24
Dépenses réelles de fonctionnement			
Charges à caractère général (011)	2 700,00 €	79,03 €	29 600,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	6 749,42 €	6 649,42 €	652 851,97 €
Charges exceptionnelles (67)	299 556,46 €	299 556,46 €	100,00 €
TOTAL DEPENSES	309 005,88 €	306 284,91 €	682 581,97 €
Recettes réelles de fonctionnement			
Dotations, subventions et participations (74)	309 005,88 €	309 005,88 €	679 831,00 €
Résultats antérieurs			2 720,97 €
TOTAL RECETTES	309 005,88 €	309 005,88 €	682 581,97 €
RESULTAT	0,00 €	2 720,97 €	0,00 €

Le budget primitif 2024 du budget principal est présenté à l'équilibre.

L'ASSEMBLEE :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget principal comme présenté ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

EHPAD La Quiétude ;

	EPRD_2023	ERRD_2023	EPRD_2024
Dépenses d'exploitation			
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	337 017,70 €	328 168,18 €	370 091,11 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	1 039 572,77 €	972 603,30 €	1 132 949,45 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	203 656,73 €	197 046,33 €	200 119,16 €
TOTAL DEPENSES	1 580 247,20 €	1 497 817,81 €	1 703 159,72 €
Recettes d'exploitation			
Produits de la tarification	1 250 018,42 €	1 220 430,44 €	1 247 456,74 €
Produits relatifs à l'exploitation	134 192,62 €	48 678,00 €	111 125,71 €
Produits financiers non encaissables	58 015,16 €	126 679,04 €	3 900,00 €
TOTAL RECETTES	1 442 226,20 €	1 395 787,48 €	1 362 482,45 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 138 021,00 €	- 102 030,33 €	- 340 677,27 €

Le budget primitif 2024 du budget annexe de l'EHPAD de la Quiétude présente un déficit de fonctionnement de 340 677,27€ (sans octroi de subvention de la communauté de commune) et sans prise en compte des tarifs votés lors du conseil d'administration du 27 mars 2024.

INVESTISSEMENTS EHPAD LA QUIETUDE		BP 2022	BP 2023	BP 2024
DEPENSES				
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
15	PROVISIONS	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	5 000,00	5 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 095,15	31 174,41	27 842,28
2131	Bâtiment	-	-	-
2145	Constructions, installations générales	10 000,00	15 000,00	12 000,00
2183	Matériel informatique	5 095,15	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	-	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	6 174,41	5 842,28
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 095,15	36 174,41	32 842,28
RECETTES				
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-

28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	-	-	-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-	-	-
Résultat investissement		- 30 095,15	- 36 174,41	- 32 842,28
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE			
Résultat investissement à reporter		- 30 095,15	- 36 174,41	- 32 842,28

L'ASSEMBLEE :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe de l'EHPAD La Quiétude comme présenté ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

EHPAD Les Florales ;

	EPRD_2023	ERRD_2023	EPRD_2024
Dépenses d'exploitation			
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	482 468,61 €	480 259,17 €	664 605,24 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	2 582 026,49 €	2 575 901,35 €	2 720 047,57 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	389 944,74 €	389 907,82 €	431 936,97 €
TOTAL DEPENSES	3 454 439,84 €	3 446 068,34 €	3 816 589,78 €
Recettes d'exploitation			
Produits de la tarification	3 061 996,53 €	3 126 333,70 €	3 014 453,61 €
Produits relatifs à l'exploitation	211 313,57 €	83 225,35 €	99 051,13 €
Produits financiers non encaissables	2 255,00 €	331 620,06 €	2 255,00 €
TOTAL RECETTES	3 275 565,10 €	3 541 179,11 €	3 115 759,74 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 178 874,74 €	95 10,77 €	-700 830,04 €

Les dépenses 2024 contiennent 54 842,80€ de factures impayées en 2023.

Le budget primitif 2024 du budget annexe de l'EHPAD des Florales présente un déficit de fonctionnement de 700 830,04€ (sans octroi de subvention de la communauté de commune) et sans prise en compte des tarifs votés lors du conseil d'administration du 27 mars 2024.

INVESTISSEMENTS EHPAD LES FLORALIES AJ LES TOURNESOLS		ERRD 2022	EPRD 2023	BP 2024
DEPENSES		TOTAL	TOTAL	TOTAL
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS		- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		- €	- €
15	PROVISIONS		- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	58 963,04 €	63 099,06 €	69 730,50 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	500,00 €	500,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 249,45 €	77 500,00 €	53 000,00 €
2131	Bâtiment	- €	- €	- €
2151	Installations complexes spécialisées	- €	8 500,00 €	2 500,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	4 700,07 €	15 500,00 €	6 500,00 €
2154	Matériel et outillage	6 195,90 €	18 500,00 €	6 500,00 €

2181	Installation généré. amén. agenc. divers	24 614,15 €	30 000,00 €	30 000,00 €
2183	Matériel informatique	3 146,05 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2184	Mobilier	6 593,28 €	3 000,00 €	5 500,00 €
2185	Matériel de transport	- €	- €	- €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €
032	Insuffisance d'Auto-Financement	35 626,28 €	36 932,15 €	- €
033	Apport au Fond de Roulement	- €	- €	- €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	139 838,77 €	178 031,21 €	123 230,50 €
RECETTES				
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	6 441,61 €	7 000,00 €	7 500,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 337,55 €	7 000,00 €	7 000,00 €
032	Capacité d'Auto-Financement	- €	- €	- €
033	Prélèvement au Fond de Roulement	123 059,61 €	164 031,21 €	- €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	139 838,77 €	178 031,21 €	14 500,00 €
	Résultat investissement	- €	- €	- 108 730,50 €

L'ASSEMBLEE :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe de l'EHPAD des Florallies comme présenté ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

Résidence autonomie Les Loges du Parc :

	Loges du Parc_BP23	Loges du Parc_CA23	Loges du Parc_BP24
Dépenses d'exploitation			
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	96 730,91 €	93 568,81 €	128 872,00 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	429 568,55 €	426 519,09 €	520 864,62 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	185 962,18 €	184 725,27 €	190 583,20 €
Résultat antérieur	42 850,96 €	42 850,96 €	
TOTAL DEPENSES	755 112,60 €	747 664,13 €	840 319,82 €
Recettes d'exploitation			
Produits de la tarification	417 341,81 €	365 735,40 €	386 034,69 €
Produits relatifs à l'exploitation	302 811,50 €	271 054,42 €	307 370,19 €
Produits financiers non encaissables	34 959,29 €	55 273,50 €	
TOTAL RECETTES	755 112,60 €	692 063,32 €	693 404,88 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- €	- 55 600,81 €	- 146 914,94 €

Le budget primitif 2024 du budget annexe de la résidence autonomie des Loges du Parc présente un déficit de fonctionnement de 146 914,94€ (sans octroi de subvention de la communauté de commune).

INVESTISSEMENTS RA LES LOGES DU PARC	Réalisé 2022	BP 2023	BP 2024
DEPENSES			

10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
15	PROVISIONS	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 500,00	5 000,00	5 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 101,25	31 495,96	76 954,33
2131	Bâtiment	-	-	-
2145	Constructions, installations générales	6 497,10	22 495,96	59 954,33
2151	Installations complexes spécialisées	-	-	-
2153	Installations à caractère spécifique	-	-	-
2154	Matériel et outillage	-	-	5 000,00
2181	Installation généré. amén. agenc. divers	1 796,40	-	4 000,00
2183	Matériel informatique	-	3 000,00	4 000,00
2184	Mobilier	3 960,00	3 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 044,08	3 000,00	-
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 601,25	36 495,96	81 954,33
RECETTES				
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	34 902,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	5 000,00	5 000,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	32 779,13	31 495,96	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 779,13	36 495,96	39 902,00
Résultat investissement		- 8 822,12	-	- 42 052,33

Débats : M. Dominique FRITEAU relève que les établissements ont des difficultés à investir pour renouveler les équipements de travail. De ce fait, les coûts de maintenance augmentent.

Il explique que suite à un départ, un appartement retrouve preneur dans les 15 jours. Lorsqu'il faut faire des rénovations lourdes. Cet appartement peut rester indisponible 4 à 5 mois le temps de faire les travaux.

Mme Françoise COUDURIER demande combien de rénovation sont réalisées chaque année ?

M. Dominique FRITEAU répond qu'en 2019, 17 appartements devaient être rénovés, aujourd'hui il en reste 2.

L'ASSEMBLEE :

➤**APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe de la résidence autonomie Les Loges du Parc comme présenté ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

Résidence autonomie Les Terrasses :

	Les Terrasses_BP23	Les Terrasses_CA23	Les Terrasses_BP24
Dépenses d'exploitation			
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	570 938,36 €	566 334,75 €	830 399,31 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	789 767,11 €	788 408,35 €	746 621,65 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	262 443,38 €	259 961,41 €	324 935,37 €
Résultat antérieur	110 307,48 €	110 307,48 €	
TOTAL DEPENSES	1 733 456,33 €	1 725 011,99 €	1 901 956,33 €
Recettes d'exploitation			
Produits de la tarification	441 507,57 €	441 391,81 €	441 507,57 €
Produits relatifs à l'exploitation	1 215 064,79 €	1 036 948,48 €	1 215 064,79 €
Produits financiers non encaissables		151 711,59 €	
Résultats antérieurs			
TOTAL RECETTES	1 656 572,36 €	1 630 051,88 €	1 656 572,36 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 76 883,97 €	- 94 960,11 €	- 245 383,97 €

Le budget primitif 2024 du budget annexe de la résidence autonomie Les Terrasses présente un déficit de fonctionnement de 245 383,97€ (sans octroi de subvention de la communauté de commune).

RESIDENCE AUTONOMIE "Les Terrasses" - Détail des investissements BP 2024				
		Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024
Total 13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	4 650,81 €	1 586,86 €	4 000,00 €
Total 20	Immobilisation incorporelle	- €	- €	- €
205		- €	- €	- €
Total 21	Immobilisations corporelles	18 473,96 €	36 750,75 €	46 293,57 €
2151	Installations complexes spécialisées	- €	- €	27 755,60 €
	Fourniture de trappes sur VMC			
	climatisation salle de restaurant			
	matériel de chaufferie			
	Tunnel de lavage			27 755,60 €
2153	SSI			
	Installation à caractère spécifique	- €	1 917,63 €	- €
2154	Sonorisation de la salle de restaurant			
	Matériel et outillage	7 912,70 €	10 038,00 €	- €
	Matériel divers de cuisine			
	Matériel de Plomberie			
2181	Véhicule froid			
	installation.géné.agence.aménagement.divers	10 239,90 €	24 036,47 €	16 737,97 €
	Pose de Kitchenettes			
	Rénovation studios Sols et murs			16 737,97 €
	Dressings chambres résidents			
2183	Transformation de SDB			
	Matériel informatique	321,36 €	758,65 €	1 800,00 €
	photocopieur			
2184	ordinateur			1 800,00 €
	Mobilier	- €	- €	- €

	mobillier divers			
	DEPENSES TOTALES	23 124,77 €	38 337,61 €	50 293,57 €
Total 10	FCTVA + Réserves affectées à l'investissements	1 531,07 €	6 883,17 €	3 000,00 €
Total 16	Dépôts et cautionnements	4 913,50 €	5 929,66 €	3 000,00 €
Total 28	Amortissements des immobilisations	42 414,31 €	44 293,57 €	- €
	TOTAL RECETTES	48 858,88 €	57 106,40 €	6 000,00 €
	Résultat de l'exercice	25 734,11 €	18 768,79 €	- 44 293,57 €

Débats : M. Dominique FRITEAU annonce que suite à des mises en concurrence, les coûts des produits d'entretien et de l'alimentation vont diminuer.

M. Georges CAGNIN indique qu'un audit est en cours sur ce point.

M. Stéphane MARTINOTTI confirme qu'il est prévu un audit sur le fonctionnement de la cuisine centrale. Actuellement, un audit est en cours sur le fonctionnement des services supports mutualisés entre la communauté de communes et le CIAS. L'objectif est de réduire au maximum le poids budgétaire de ces fonctions sans dégrader le service aux agents et aux usagers.

L'ASSEMBLEE :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe de la résidence autonomie Les Terrasses comme présenté ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

SSIAD :

	SSIAD_BP23	SSIAD_CA23	SSIAD_BP24
Dépenses d'exploitation			
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	111 764,73 €	110 377,21 €	112 538,84 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	465 000,00 €	464 639,67 €	486 881,02 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	44 117,72 €	43 932,08 €	42 975,94 €
TOTAL DEPENSES	620 882,45 €	618 948,96 €	642 395,80 €
Recettes d'exploitation			
Produits de la tarification	571 668,85 €	571 668,85 €	573 494,86 €
Produits relatifs à l'exploitation	23 235,95 €	23 559,74 €	24 922,26 €
Produits financiers non encaissables	23 939,90 €	23 965,16 €	
Résultats antérieurs	2 037,75 €	2 037,75 €	
TOTAL RECETTES	620 882,45 €	621 231,50 €	598 417,12 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- €	2 282,54 €	- 43 978,68 €

Le budget primitif 2024 du budget annexe du SSIAD présente un déficit de fonctionnement de 43 978,68€ (sans octroi de subvention de la communauté de commune).

INVESTISSEMENTS SSIAD		Réalisé 2022	BP 2023	BP 2024
DEPENSES				
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	-	-	-
15	PROVISIONS	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	930,00	37 316,07	21 000,00
2182	Matériel de transport	-	26 000,00	20 000,00

2183	Matériel informatique	-	3 316,07	-
2184	Mobilier	-	5 000,00	-
2188	Autres immobilisations corporelles	930,00	3 000,00	1 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	930,00	37 316,07	21 000,00
RECETTES				
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	40 000,00	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	9 540,29	8 923,00	6 432,69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	49 540,29	8 923,00	6 432,69
	<i>Résultat investissement</i>	<i>48 610,29</i>	<i>- 28 393,07</i>	<i>- 21 000,00</i>
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE	31 852,78	80 463,07	52 070,00
	<i>Résultat investissement à reporter</i>	<i>80 463,07</i>	<i>52 070,00</i>	<i>37 502,69</i>

Débats : M. Raymond HENAUX confirme qu'il est nécessaire d'avoir un œil sur les facturations des services infirmiers à domicile. Suivant les pathologies ou le confort des patients, il peut être tentant d'en faire plus. Or ces coûts ne sont pas tous remboursés par l'agence régionale de santé (ARS). Le petit matériel ne sera plus remboursé notamment.

M. Dominique FRITEAU précise qu'à ce titre, les perspectives sont peu réjouissantes.

L'ASSEMBLEE :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe SSIAD comme présenté ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

SAAD :

	SAAD_BP23	SAAD_CA23	SAAD_BP24
Dépenses d'exploitation			
Groupe 1 - Dépenses d'exploitation	4 500,00 €	3 481,49 €	4 500,00 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	241 543,70 €	226 721,90 €	265 250,74 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	8 063,89 €	8 023,28 €	8 434,83 €
TOTAL DEPENSES	254 107,59 €	238 226,67 €	278 185,57 €
Recettes d'exploitation			
Produits de la tarification	212 842,57 €	212 486,01 €	213 242,57 €
Produits relatifs à l'exploitation	13 941,77 €	22 168,59 €	37 768,51 €
Produits financiers non encaissables		3 423,31 €	
Résultats antérieurs	27 323,25 €	27 323,25 €	27 174,49 €
TOTAL RECETTES	254 107,59 €	265 401,16 €	278 185,57 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00 €	27 174,49 €	0,00 €

Le budget primitif 2024 du budget annexe du SAAD présente un déficit de fonctionnement de 26 068,51€ (sans octroi de subvention de la communauté de commune) compensé par une subvention du budget principal du même montant.

INVESTISSEMENTS SAAD		BP 2022	BP 2023	BP 2024
DEPENSES				
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15	PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES				
10	FONDS ASSOCIATIFS, DOTATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Résultat investissement</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE	25 826,19 €	25 826,19 €	25 826,19 €

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe SAAD comme présenté ci-dessus ;

Vote : Pour : 21 Contre : 00 Abstention : 00

06-Attribution de subventions de fonctionnement du budget principal aux budgets annexes ;

Pour limiter les déficits, il est proposé à l'assemblée d'octroyer les subventions suivantes du budget principal aux budgets annexes :

- Budget annexe EHPAD La Quiétude : 54 552,66€ (pour mémoire 50 567,50 € 2023)
- Budget annexe EHPAD Les Florales : 288 299,31€ (pour mémoire 81 309,96€ 2023), dont 54 842,80€ pour honorer les factures 2023 ;
- Budget annexe résidence autonomie Les Loges du Parc : 83 931,49€ (pour mémoire 20 314,20 € 2023) ;
- Budget annexe résidence autonomie Les Terrasses : 195 000,00€ (pour mémoire 147 364,80€ 2023), dont 43 140,32€ pour honorer les factures 2023 ;
- Budget annexe SAAD : 26 068,51€ (pour mémoire 0,00€ 2023) ;
- Budget annexe SSIAD : 5 000,00€ (pour mémoire 0,00€ 2023) ;

Soit des déficits après répartition de la subvention communautaire de :

Budgets	Déficit prévisionnel	Subvention répartie	Déficit restant	Déficit incluant le besoin d'investissement
Principal	- 26 979,03 €	26 979,03 €	0,00 €	0,00 €
La Quiétude	- 340 677,27 €	54 552,66 €	- 286 124,61 €	- 32 842,28 €
Les Florales	- 700 830,04 €	288 299,31 €	- 412 530,81 €	- 108 730,50 €
Les Loges du Parc	- 146 914,94 €	83 931,49 €	- 62 983,45 €	- 42 052,33 €
Les Terrasses	- 245 383,97 €	195 000,00 €	- 50 383,97 €	- 44 293,57 €
SAAD	- 26 068,51 €	26 068,51 €	0,00 €	0,00 €
SSIAD	- 43 978,68 €	5 000,00 €	- 38 978,68 €	- 21 000,00 €
TOTAL	- 1 530 832,52 €	679 831,00 €	- 851 001,52 €	- 248 918,68 €

Les pistes de recettes complémentaires :

- Augmentation des tarifs des EHPAD (décision du CA du 27 mars 2024) : 178 925,05€ ;
- Versement du remboursement d'emprunt de la commune de S^t Genix-les-Villages : 70 000,00€ ;
- Versement du solde de la réserve du CCAS de Pont de Beauvoisin : 55 000,00€ ;
- Communauté de communes – vente d'une propriété agricole : 260 000,00€ ;

Soit 563 925,05€ de recettes complémentaires, donc un déficit pour le moment non financé de 287 076,47€.

Les administrateurs sont d'ores et déjà alertés sur la difficulté à construire le budget primitif 2025. En effet, 54% des recettes complémentaires énumérées ci-dessus ne seront pas pérennes en 2025. La question de la réduction du déficit se posera à nouveau en 2025 si nos dépenses ne se réduisent pas ou nos recettes n'augmentent pas.

L'ASSEMBLEE :

➤APPROUVE l'octroi de subventions du budget principal aux budgets annexes tel que présenté ci-dessus ;

Débats : M. Georges CAGNIN demande quelles sont les pistes pour venir à bout de ces déficits ? M. Stéphane MARTINOTTI répond que l'urgence absolue de ce premier trimestre était de comprendre les constructions antérieures du budget pour identifier l'imputation des différentes recettes et dépenses.

Aujourd'hui, il n'est pas encore possible de calculer le coût horaire de certains services tant les dépenses imputées à un budget annexe sont peu représentatives. Le travail qui s'ouvre avec le vote du Budget est la détermination de règle de répartition des coûts entre les budgets (coûts d'alimentation en eau potable, en chauffage, en services supports...).

En faisant supporter le coût réel de chaque service au bon usager, il sera peut possible d'augmenter certains coûts horaires (comme le tarif horaire du SAAD).

Des pistes sont déjà identifiées. Pour plus de 50% elles ne seront pas une solution pour 2025.

M. Stéphane MARTINOTTI rappelle que 250 000,00€ de factures auraient dû être imputées à l'exercice 2023. Ce décalage donne une mauvaise vision du compte administratif 2023 qui aurait dû être plus mauvais et une vision catastrophique du budget prévisionnel 2024 qui aurait dû être moins déficitaire.

Mme Elodie FORT précise que le travail de construction budgétaire a permis la rédaction d'un rapport clair et précis au conseil départemental. Ce dernier a accepté l'augmentation des tarifs des EHPAD de 6,00€/jour proposée lors du dernier conseil d'administration. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur dès le 1^{er} mai 2024.

M. Dominique FRITEAU rappelle que la conjoncture nationale est catastrophique.

M. Paul REGALLET rappelle que les difficultés des EHPAD ne sont pas nouvelles. Avant le transfert de compétence, une convention tripartite existait entre Pont de Beauvoisin, Domessin et La Bridoire pour compenser les déficits de fonctionnement. Lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées, ces versements n'ont pas été déclarés, au détriment de l'intercommunalité.

Mme Elodie FORT indique que le tarif du SAAD pourrait rapidement faire l'objet d'une augmentation. Il est aujourd'hui fixé à 23,00€. Un regard sur les pratiques alentours démontre que ce tarif est bien trop faible pour permettre l'équilibre.

B)-Questions diverses

M. Raymond HENAUX demande si le budget prévoit des provisions pour le règlement des congés spéciaux pour longue maladie ? L'ADMR l'a inclus à son budget prévisionnel.

M. Dominique FRITEAU répond que non.

Mme Elodie FORT indique que les comptes épargnes temps des agents ne sont pas chiffrés également.

Après s'être assuré que chaque administrateur n'a plus d'interrogation, le Président clôture la séance et remercie les équipes qui ont travaillé sur le budget et plus spécifiquement Mmes Elodie FORT, Patricia DOS SANTOS et M. Cyril AMAURIN.

Le Président lève la séance à 22h45

Fait à Belmont-Tramonet le 28 mai 2024

Le Président
Paul REGALLET

